

PAR COURRIEL
SUIVI PAR MESSENGER

Montréal, le 4 juillet 2003

NICOLAS PLOURDE
LIGNE DIRECTE : (514) 846-2324
Télécopieur direct : (514) 921-1324
Nplourde@heenan.ca

Me Richard Lassonde
Secrétaire par intérim
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage
Bureau 255
Montréal, Qc
H4Z 2A2

Objet : • Demande d'approbation pour la mise en place par le distributeur d'électricité de
mesures d'économies d'énergie
• R-3473-2001
• Notre référence : 018953-0019

Cher confrère,

Pour faire suite à la décision D-2003-110 rendue par la Régie le 5 juin dernier, veuillez trouver sous pli les documents suivants reflétant les frais de l'AQCIE et de l'AIFQ pour leur participation au dossier ci-haut mentionné

- a) Annexe A : relevé du temps consacré par Me Guy Sarault et le soussigné. Nous portons enfin à votre attention le fait que les honoraires de Me Sarault et du procureur soussigné sont réclamés aux taux horaires de 270 \$ (pour Guy Sarault), 230 \$ et 235 \$ (pour Nicolas Plourde) qui sont les taux réels facturés à ces deux associations aux fins de sensibiliser la Régie à l'écart important entre lesdits taux réels et le seuil maximum de 200 \$ de l'heure qui est prévu au Guide de paiement des frais des intervenants.
- b) Annexe B : l'état de compte des frais des intervenantes;
- c) Annexe C : relevé du travail exécuté par M. Luc Boulanger, coordonnateur;

- d) Annexe D : facturation de l'expert Joseph A. Doucet;
- e) Annexe E : facturation de l'expert Denis Chabot;
- f) Affidavit du soussigné.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Heenan Blaikie SRL

NP*dmd

Nicolas Plourde

p.j.

- c.c.
- Hydro-Québec , a/s Me Éric Frser
 - AQCIE, a/s M. Luc Boulanger
 - AIFQ, a/s M. Pierre Vézina